CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIME

Rapport n° 6 / CONTRAT DÉPARTEMENTAL "PRÉVENTION ET PROTECTION DEL'ENFANCE 2025-2027"

Séance du 20 novembre 2026

Intervention de Mathieu PANCIATICI

Ce rapport constitue un point d'étape sur l'avancement du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2025-2027, conclu avec l'État.

Nous souhaitons souligner plusieurs avancées positives, tout en attirant l'attention sur certains points qui méritent d'être approfondis ou améliorés.

Commençons par les éléments encourageants. Le taux de couverture du dépistage des enfants en maternelle est particulièrement élevé, puisqu'il approche les 90 %. C'est une avancée importante en matière de prévention et de repérage précoce.

De même, le parcours COCON a commencé à être déployé en février 2026. Il est encore trop tôt pour en mesurer les effets à long terme, mais cette démarche nous semble intéressante et mérite naturellement d'être poursuivie.

Le rapport présente également de nouvelles modalités de déploiement des AEMO, notamment dans le cadre des mesures d'accompagnement à domicile. Ces évolutions peuvent apporter des réponses adaptées aux besoins des familles et des enfants. Nous souhaitons toutefois attirer l'attention sur les moyens humains nécessaires à leur mise en œuvre. Pour être pleinement efficaces, ces mesures doivent permettre un accompagnement suffisamment régulier et attentif de chaque enfant. Il nous semble donc important de les mettre en parallèle du manque de moyen humain fréquent dans l'Aide Sociale à l'Enfance.

La même vigilance s'impose concernant l'accueil durable et bénévole, qui peine encore à se développer. Plus largement, il nous paraît nécessaire de s'interroger sur les conditions de travail des professionnels de l'ASE et sur les moyens dont ils disposent pour assurer un suivi régulier et de qualité des enfants qui leur sont confiés.

Car un enfant confié ne devrait pas avoir à raconter son histoire à chaque changement d'interlocuteur. Il doit pouvoir bénéficier d'une continuité éducative, affective et scolaire. C'est une condition essentielle pour construire des parcours stables et sécurisants.

Enfin, la question du foncier continue de constituer un frein important dans notre département. Deux projets connaissent notamment des retards dont le centre de répit pour enfants de Villars-sur-Var. Une ouverture est espérée en juin 2027.